

**Cfdt:****FGTE
CHEMINOTS****400€ DE PLUS SUR LA PAIE DE
DÉCEMBRE 2023****LA CFDT VOTE POUR LA PPV !**

C'est dans le cadre de la loi du 16 août 2022 portant « mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat » que l'entreprise a proposé, dans le projet d'accord de la Négociation Annuelle Obligatoire 2024, le versement d'une **Prime de Partage de la Valeur (PPV)** visant à soutenir le pouvoir d'achat de ses bénéficiaires. L'accord sur les salaires n'ayant pas obtenu les 50% de signatures requis pour qu'il soit applicable en sa totalité, une consultation des élus du CCGPF était programmée ce mercredi 29 Novembre.

À QUI ?

Tous les salariés à **temps complet** ou à **temps partiel**,

- En CDI ou en CDD
- Les salariés intérimaires en mission au sein de l'une des 5 Sociétés SNCF
- Les salariés en MAD dans des entités extérieures liés par un contrat de travail avec l'une des 5 sociétés SNCF

VERSEMENT :

Le montant versé sur la paie de décembre 2023 sera de **400€ pour un salarié à temps complet**. Il sera modulé en fonction de la durée du travail prévue au contrat de travail (Temps Partiel) et en fonction de l'ancienneté des salariés dans l'entreprise :

- **100% de la PPV** si le salarié a une ancienneté d'au moins 6 mois
- **50% de la PPV** si le salarié a une ancienneté inférieure à 6 mois et d'au moins 3 mois
- **25% de la PPV** si le salarié a une ancienneté inférieure à 3 mois

FISCALITÉ :

Je touche moins de 3 fois le SMIC :
Exonération de l'impôt sur le revenu, des cotisations sociales et de la CSG-CRDS

Je touche 3 fois le SMIC ou plus :
Exonération des cotisations sociales, la prime est soumise à la CSG-CRDS et à l'impôt sur le revenu

**LORS DE LA CONSULTATION
DES ÉLUS DU CCGPF,
UNE MAJORITÉ DE
VOTES FAVORABLES ÉTAIT
NÉCESSAIRE POUR
QUE LA PPV SOIT VERSÉE.**

LES VOTES :

CFDT : A voté Pour
CGT : N'a pas participé au vote
UNSA : A voté Pour
SUD Rail : N'a pas participé au vote

**LA CFDT ET L'UNSA REPRÉSENTANT 100% DES VOTANTS,
LA PPV EST ACTÉE ET SERA BIEN VERSÉE FIN DÉCEMBRE !**

www.cfdtcheminots.orgcontact@cfdtcheminots.org[CFDT-Cheminots-Officiel](https://www.facebook.com/CFDT-Cheminots-Officiel)[@cfdtcheminots](https://twitter.com/cfdtcheminots)[CFDTCheminots_officiel](https://www.instagram.com/CFDTCheminots_officiel)